

Distributienetbeheerder :
Gestionnaire de réseau de distribution : S. belga

Nr teller : 5024956
N° comp :

Verslag van onderzoek:

Rapport de contrôle:

N°: 24 20150211 04

EAN :
code

Aard onderzoek : AREI	86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	276	276bis	TT	TN	IT	Voorschr. netbeheerder
Genre de contrôle : RGIE	①	○	○	○	○	○	②	○	○	○	③	○	○	Prescription du gest. de réseau de distr. ④

Plaats van het onderzoek :
Lieu du contrôle : Rue Edmond Tollenaere 5 1020 Bxl

Eigenaar :
Propriétaire: Tepayant Mahmet Adres :
Adresse :

Installateur : Idem BTW / TVA :
Datum van het onderzoek : Ik. / C.I. : 591-7137704-61
Date du contrôle : 11/02/15 Inspecteur : De Smedt Hrist

Onderzoek / Contrôle : ☐ Woning / maison ☒ Appart. Sous-sol ☐

Spanning : 2x230V Meter / bord verbinding : xvB 2 x 10² Max. beveiliging : 5/1H Mex
Tension Liaison compteur-tableau : Protection max. :

Aardelektrode : Pennen Isolatie : 110, 2 Mohm Aantal verdeelborden : 1
Electrode de terre : 23, 2 Ohm Isolement : Nombre de tableaux :

Differentieelschakelaars Interrupteurs différentiels			Aantal eindstroombanen : Nombre des circuits terminaux :		TestΔIn		I.ΔIn		AREI / RGIE		
In (A)	Δ In (mA)	type			OK	NOK	OK	NOK	270	271 bis	278
40	300	A	II af gen. → route les circuits		○	○	○	○	○	○	○
40	30	A	II af sec → 10' 7		○	○	○	○	○	○	○

Visueel nazicht : algemeen : OK NOK directe aanraking : OK NOK
Contrôle visuel : générale : ② ○ contact direct : ③ ○ Indirecte aanraking : OK NOK
Contact indirect : ④ ○

Aansluitingen : OK ⑤ NOK ○
Raccordements : Potentiaalvereffeningen : OK ⑥ NOK ○
Liaisons equipotentielles :

Inbreuken/Infractions : (zie keerzijde / voir verso)
Opmerkingen/Remarques :

VISUM :
Datum/date :

Besluit / Conclusion

De installatie is — met — conform met het AREI
en mag — niet — in dienst gesteld worden — in dienst blijven.
L'installation est — non pas — conforme au RGIE
et peut — ne pas — être mise en service — reste en service.
De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.
L'interrupteur différentiel général est scellé par plomb portant l'insigne E.T.
Het één draadschema en opstellingsschema werden voor gezien getekend en
stemmen overeen met de installatie.
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont
conforme avec l'installation.

- Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen opdat bij het indienst blijven van de installatie de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen. Herkoming uiterlijk 1 jaar na keuringsdatum.

- Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Nouveau contrôle au plus tard un an après date de contrôle.

o Het controlebezoek door ET voorzien door art. 271 van het AREI moet plaats hebben uiterlijk op : 11/02/2016

o La visite de contrôle prévue par l'art. 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le :

o Het controlebezoek voorzien door art. 276bis van het A.R.E.I. moet plaats hebben uiterlijk 18 maanden na de datum van de verkoopakte.

o La visite de contrôle prévue par l'art. 276bis du R.C.T.E. doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de la vente.

voor de directeur, de inspecteur / pour le directeur, l'inspecteur :

Niet conform		Conform		N° vorig rapport
276bis AK	274 AK	276bis HK	274 HK	
○	○	○	○	
271 AK	271 HK			
○	○			
276 AK	276 HK			
○	○			



ELECTRO-TEST
Hurt De Smedt
info@electro-test.be
02 751 98 39

NOTE: a) obligation de conserver le P.V. de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; b) obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique; c) obligation d'aviser immédiatement le S.P. avant l'énergie dans ses attributions; de tout accident survenu au cours des travaux et du, directement ou indirectement, à la présence d'électricité; d) obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie pour la mise à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Distributienetbeheerder : S. belga
Gestionnaire de réseau de distribution :

Nr teller : 5024956
N° comp :

Verslag van onderzoek:

Rapport de contrôle:

N°: 13.201503.11.01

EAN code: ✓

Aard onderzoek : AREI	86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	276	276bis	TT	TN	IT	Voorschr. netbeheerder
Genre de contrôle : RGIE	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	Prescription du gest. de réseau de distr.

Plaats van het onderzoek : Rue Edmond Tallenroone 5
Lieu du contrôle : 1020 Bxl

Eigenaar : Tepayant Melhuut
Propriétaire : Adres : ✓
Adresse :

Installateur : 71m
Datum van het onderzoek : 11/02/15
Date du contrôle : BTW / TVA : ✓
Inspecteur : Ik. / C.I. : 531-7137704-61
Inspecteur : Dr. Smeyt

Onderzoek / Contrôle : ☐ Woning / maison ☒ Appart. sond. sond.

Spanning : 230V Meter / bord verbinding : 2x2 2x10 Max. beveiliging : 5/11Ma
Tension : Liaison compteur-tableau : Protection max. :

Aardelektrode : POMME Isolatie : 110.2 Mohm Aantal verdeelborden : 1
Electrode de terre : 22.1 Ohm Isolement : Nombre de tableaux :

Differentieelschakelaars Interrupteurs différentiels			Aantal eindstroombanen : <u>7</u>		Test ΔIn		1. ΔIn		AREI / RGIE		
In (A)	Δ In (mA)	type	Nombre des circuits terminaux :		OK	NOK	OK	NOK	270	271bis	278
40	300	A	<u>II DP 200 2x10 40 40 40 40</u>		☒	☐	☒	☐	☒	☒	☒
40	30	A	<u>II DP 200 2x10 40 40 40 40</u>		☒	☐	☒	☐	☒	☒	☒

Visueel nazicht : algemeen : OK NOK directe aanraking : OK NOK
Contrôle visuel : générale : ☒ ☐ contact direct : ☒ ☐ Indirecte aanraking : OK NOK
Contact indirect : ☒ ☐

Aansluitingen : OK ☒ NOK ☐
Raccordements : Potentiaalvereffeningen : OK ☒ NOK ☐
Liaisons equipotentielles :

Inbreuken/Infractions : (zie keerzijde / voir verso)
Opmerkingen/Remarques : 6aan

Besluit / Conclusion

De installatie is — niet — conform met het AREI
en mag — niet — tijdelijk — in dienst gesteld worden — in dienst blijven.
L'installation est — n'est pas — conforme au RGIE.
et peut — ne peut pas — temporairement — être mise en service — rester en service.
De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.
L'interrupteur différentiel général est scellé par plomb portant l'insigne E.T.
Het éénraadschema en opstellingsschema werden voor gezien getekend en stemmen overeen met de installatie.
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont conformes avec l'installation.

conforme avec l'installation.

- Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen opdat bij het indienst blijven van de installatie de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen. Herkeuring uiterlijk 1 jaar na keuringsdatum.

Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Nouveau contrôle au plus tard un an après date de contrôle.

o Het controlebezoek door ET voorzien door art. 271 van het AREI moet plaats hebben uiterlijk op: 11/02/2016
La visite de contrôle prévue par l'art. 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le :

o Het controlebezoek voorzien door art. 276bis van het AREI moet plaats hebben uiterlijk 18 maanden na de datum van de verkoopakte.
La visite de contrôle prévue par l'art. 276bis du R.G.I.E. doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente.

voor de directeur, de inspecteur / pour le directeur, l'inspecteur: 11/02/2015

NOTE 1: l'obligation de conserver le P.V. de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; **2:** l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique; **3:** l'obligation d'avoir immédiatement sous P.V. ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'électricité; **4:** l'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie proposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



Distributienetbeheerder :
Gestionnaire de réseau de distribution :

Nr teller : 5029456
N° comp :

Verslag van onderzoek:

Rapport de contrôle:

N°: 23 20602 41 04

EAN :
code :

Aard onderzoek : AREI	86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	276	276bis	TT	TN	IT	Voorschr. netbeheerder Prescription du gest. de réseau de distr.
Genre de contrôle : RGIE	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒

Plaats van het onderzoek :
Lieu du contrôle :

Eigenaar :
Propriétaire : Adres :
Adresse :

Installateur :
Datum van het onderzoek :
Date du contrôle : BTW / TVA :
Ik. / C.I. :
Inspecteur :

Onderzoek / Contrôle : ☐ Woning / maison ☒ Appart.

Spanning :
Tension : Meter / bord verbinding :
Liaison compteur-tableau : Max. beveiliging :
Protection max. :

Aardelectrode :
Electrode de terre : Isolatie :
Isolement : Aantal verdeelborden :
Nombre de tableaux :

Differentieelschakelaars Interrupteurs différentiels			Aantal eindstroombanen : Nombre des circuits terminaux :		Test ΔIn		I ΔIn		AREI / RGIE		
In (A)	Δ In (mA)	type			OK	NOK	OK	NOK	270	271bis	278
30	30	A	1	1	☒	☐	☒	☐	☒	☒	☒
30	30	A	2	2	☒	☐	☒	☐	☒	☒	☒
30	30	A	3	3	☒	☐	☒	☐	☒	☒	☒
30	30	A	4	4	☒	☐	☒	☐	☒	☒	☒
30	30	A	5	5	☒	☐	☒	☐	☒	☒	☒
30	30	A	6	6	☒	☐	☒	☐	☒	☒	☒
30	30	A	7	7	☒	☐	☒	☐	☒	☒	☒

Visueel nazicht : algemeen : OK NOK directe aanraking : OK NOK
Contrôle visuel : générale : ☒ ☐ contact direct : ☒ ☐ Indirecte aanraking : OK NOK
Contact indirect : ☒ ☐

Aansluitingen : OK ☒ NOK ☐
Raccordements : Potentiaalvereffeningen : OK ☒ NOK ☐
Liaisons equipotentielles :

Inbreuken/Infractions : (zie keerzijde / voir verso)
Opmerkingen/Remarques :

VISUM :
Datum/date :

Besluit / Conclusion

De installatie is — niet — conform met het AREI
en mag — niet — tijdelijk — in dienst gesteld worden — in dienst blijven.
L'installation est — n'est pas — conforme au RGIE
et peut — ne peut pas — temporairement — être mise en service — rester en service.
De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.
L'interrupteur différentiel général est scellé par plomb portant l'insigne E.T.
Het één draadschema en opstellingsschema werden voor gezien getekend en
stemmen overeen met de installatie.
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont

conforme avec l'installation.

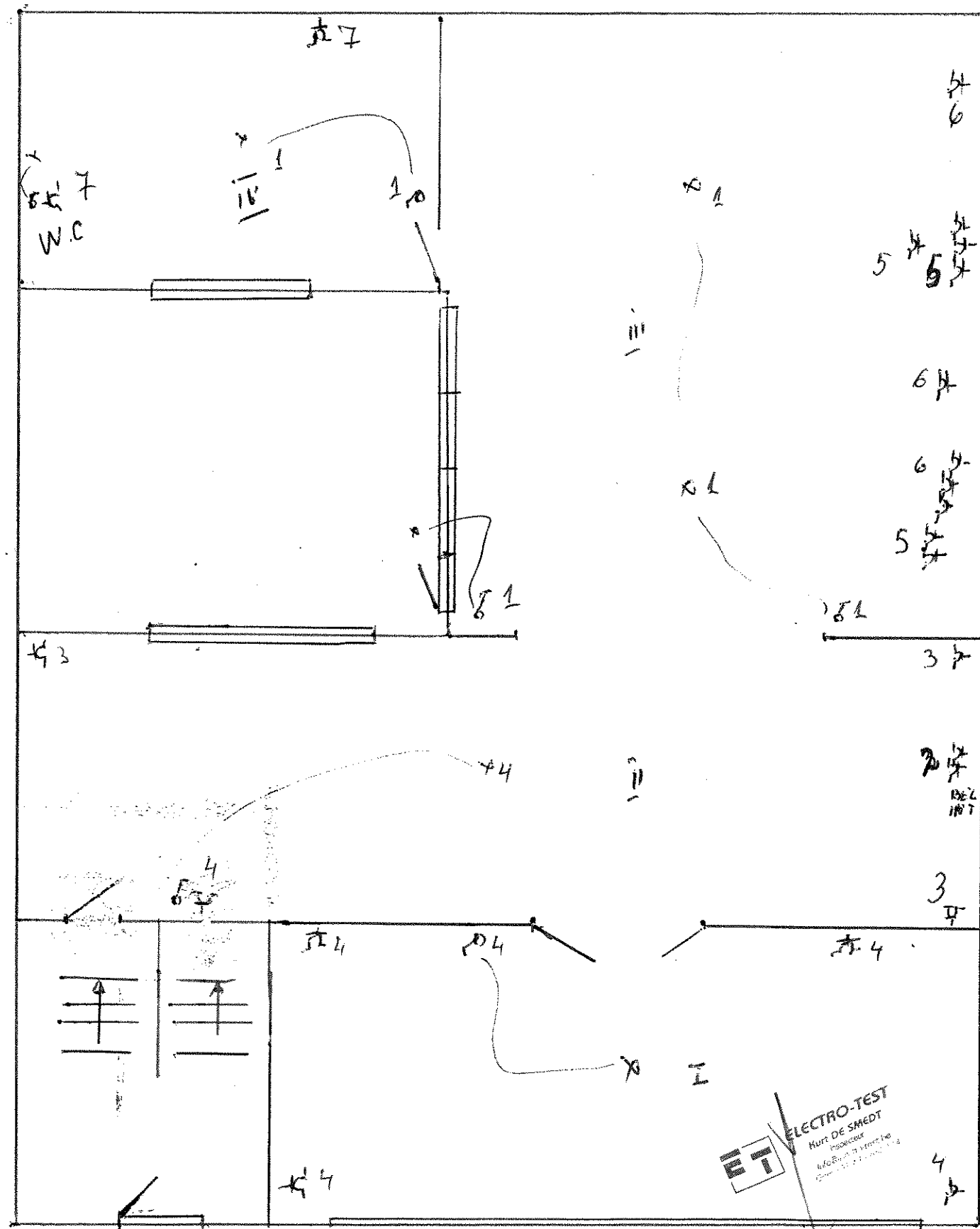
- Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen opdat bij het indienst blijven van de installatie de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen. Herkeuring uiterlijk 1 jaar na keuringsdatum.
- Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Nouveau contrôle au plus tard un an après date de contrôle.

- o Het controlebezoek door ET voorzien door art. 271 van het AREI moet plaats hebben uiterlijk op : 21/12/2016
- o La visite de contrôle prévue par l'art. 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le :
- o Het controlebezoek voorzien door art. 276bis van het A.R.E.I. moet plaats hebben uiterlijk 18 maanden na de datum van de verkoopakte.
- o La visite de contrôle prévue par l'art. 276bis du R.G.I.E. doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente.

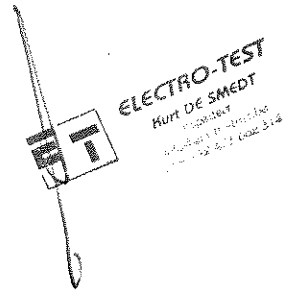
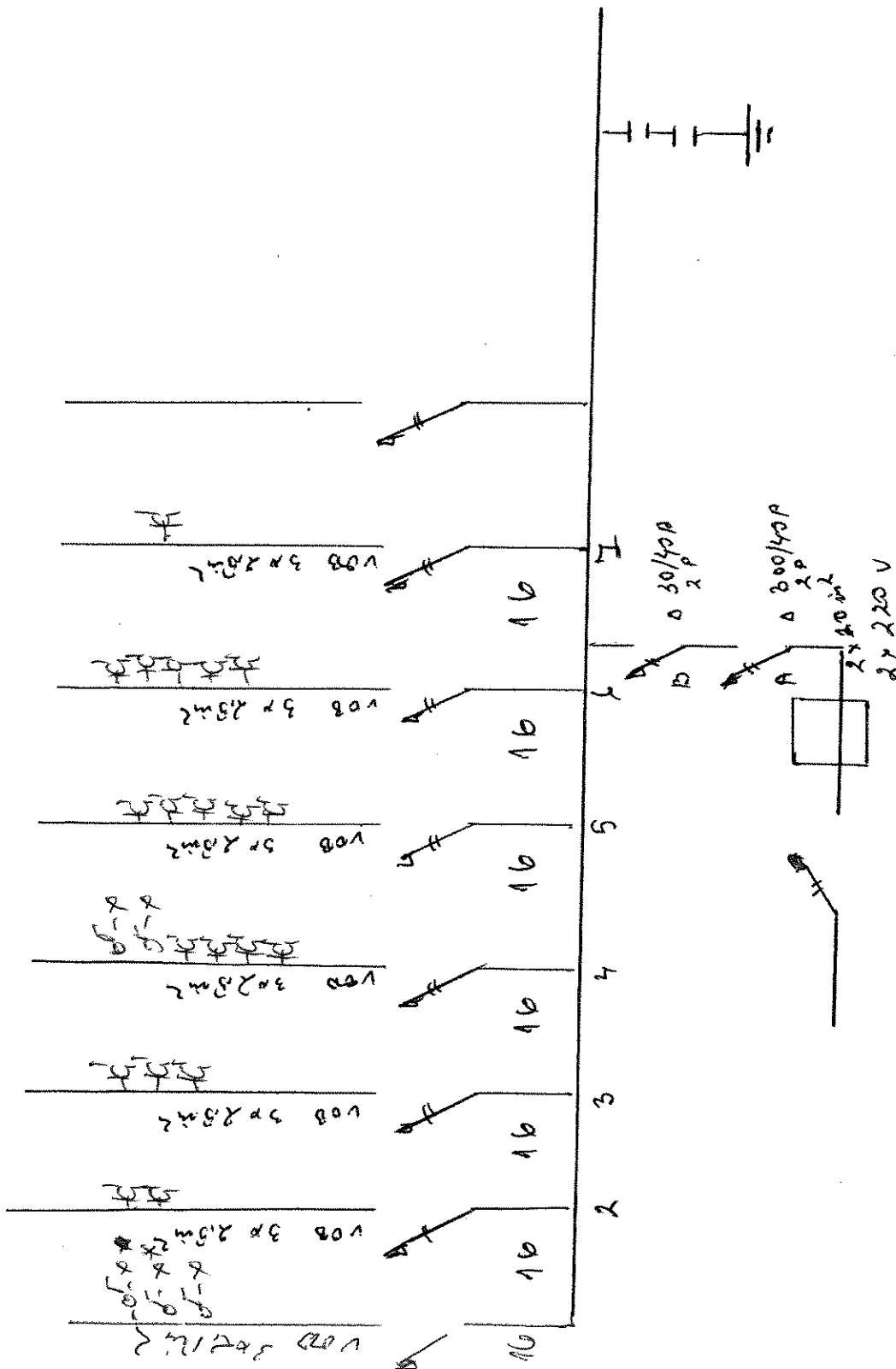
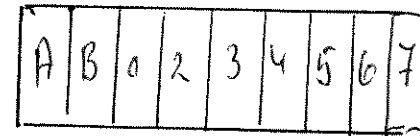
voor de directeur, de inspecteur / pour le directeur, l'inspecteur :

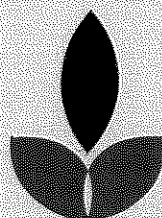
NOTE : a) obligation de conserver le P.V. de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique. b) obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique. c) obligation d'aviser immédiatement S.P.F. avant l'entrée dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. d) obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

EXEMPLE DE SCHEMA POSITION



EXEMPLE DE SCHEMA UNIFILAIRE





D: 3639689

A 0398610

**RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL
DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR**

Nom installateur : Top-Yunt Mahmet
Adresse : 5 Rue Edmond Tallmagne
42000 Saint-Etienne

Organisme de contrôle : E.P.T.A. - Test Inspecteur : Dr. S. S. S. S. S.
Référence : 29.2.25.2.1.1.0.5 Tél : 047.3.66.22.14

Installation contrôlée : Adresse : 5 Rue Edmond Tallmagne
42000 Saint-Etienne
Date du contrôle : 11.1.2.1.5 L'habitant est : ☐ propriétaire ☒ locataire

L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : ☒ est présente ☐ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 10 m³/h Fabricant : Schlumberger N° : 96323140 Index : 46821,889

Pression de service de l'installation intérieure : 25 mbar

Appareils d'utilisation :	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : <u>2</u>	1 <u>C32</u>	<u>Vallox</u>	<u>24 kW</u>
	2 <u>+</u>	<u>Simson</u>	
	3 <u>+</u>	<u>12 Nm installée</u>	
	...		

Conclusion :

L'installation neuve :

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation :

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante :

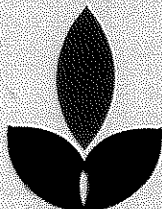
☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre**.
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques ARGB et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Prescriptions appliquées

Date : 11.1.2.1.5

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle



D: 3637684

A 0926506

ATTESTATION À DÉLIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971

Je soussigné : Nom : Tapeyank Prénom : Mahmet
Représentant de l'entreprise : N° de T.V.A. :
Rue : N° : Boîte :
Code postal : Localité : Tél : Fax :
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise :)
Adresse + Tél. :

atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz

installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue : Edmond Tshamama N° : 5 Boîte : ✓ Étage : Sous-Sol

Code postal : 1520 Commune : Bxl

Marque compteur : Schlumberger N° du compteur : 96323140

pour le compte de : Nom : Prénom :

Rue : N° : Boîte :

Code postal : Commune :

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques ARGB et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Réservé à l'installateur :

Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel ».

☐ oui ☒ non

Si oui : n° Cerga :

Réservé au GRD :

Date : 11.1.02.1.15

Signature : [Signature]

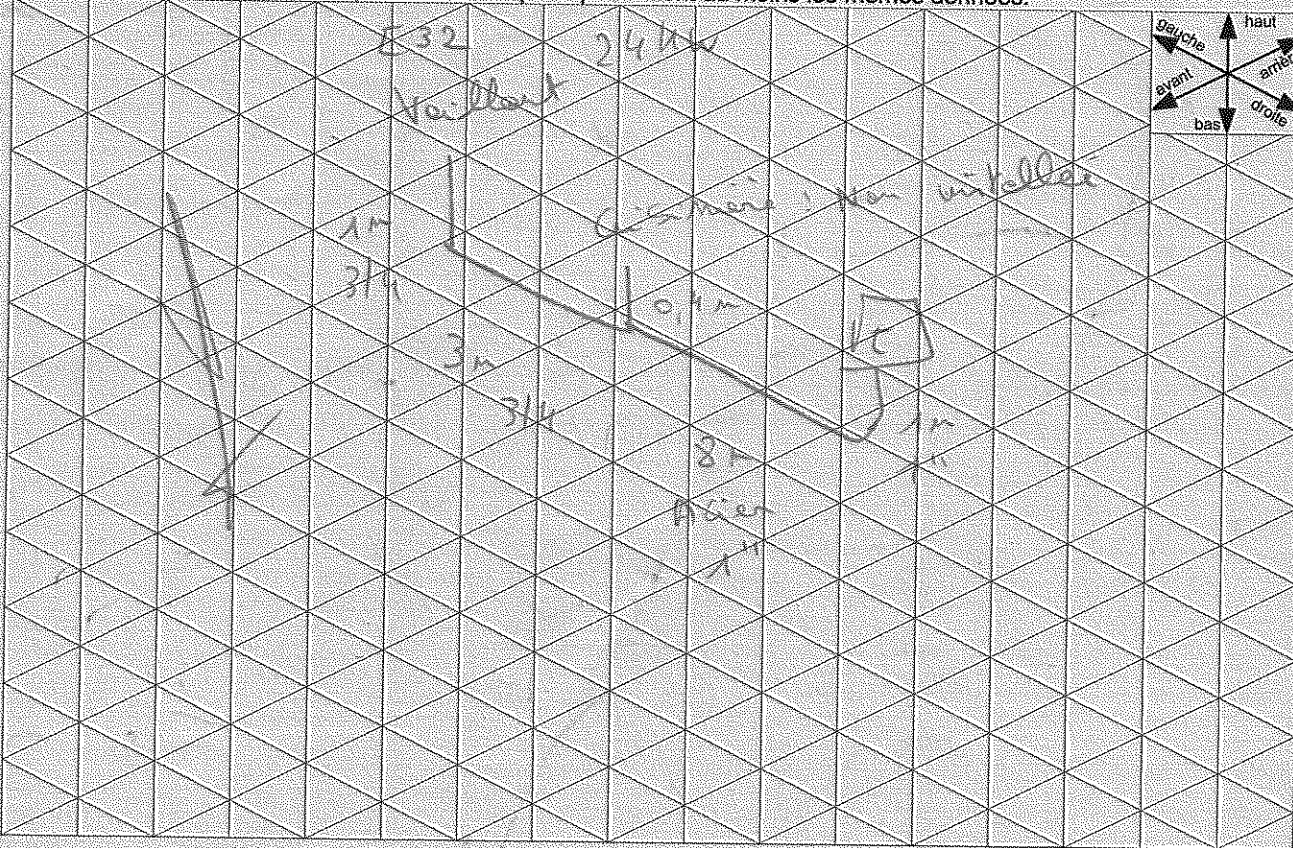
Modèle 710628/13

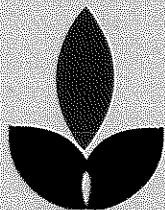
Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.





ATTESTATION À DÉLIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971

Je soussigné : Nom : Prénom :
Représentant de l'entreprise : N° de T.V.A. :
Rue : N° : Boîte :
Code postal : Localité : Tél : Fax :
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise :)
Adresse + Tél. :

atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz

installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue : N° : Boîte : Étage :

Code postal : Commune :

Marque compteur : N° du compteur : [6 3 2 3 1 1 1 1]

pour le compte de : Nom : Prénom :

Rue : N° : Boîte :

Code postal : Commune :

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques ARGB et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Réservé à l'installateur :

Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel ».

☐ oui ☒ non

Si oui : n° Cerga :

Réservé au GRD :

Date : 11/11/15

Signature : [Signature]

Modèle 710628/13

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.

